

Charte partenariale

Bru4Home asbl

Cadre général

Dans le cadre du groupe de travail « Logement et Santé mentale/Handicap/Précarité » de la Plate-Forme de Concertation pour la Santé Mentale, une réflexion est menée sur la favorisation de la création de logements, en Région de Bruxelles-Capitale, à destination des publics fragilisés de la santé mentale, du handicap et de la précarité. Quelques partenaires de ce groupe ont investi la création du projet Bru4Home ayant pour but d'opérationnaliser des collaborations en vue de favoriser l'accès et le maintien dans le logement de leur(s) public(s) bénéficiaire(s).

Le projet rassemble des acteurs issus de secteurs différents qui tous, de manière directe ou indirecte, participent à l'insertion de personnes sujettes à un handicap physique et/ou mental, à une vulnérabilité psychique et/ou socioéconomique. Ces acteurs considèrent l'accès et le maintien au logement comme un préalable nécessaire dans le processus de (ré)insertion sociale. Pour ce faire, ils constituent ensemble un réseau de partenaires ayant pour objectif de promouvoir et de faciliter l'accompagnement en logement des publics inscrits dans le projet, dans le respect des missions de chacun.

La présente charte partenariale a pour but de :

- Décrire un cadre de valeurs communes
- Définir des objectifs communs concernant le groupe et les projets à réaliser
- Mettre en avant la singularité de nos initiatives en matière d'accompagnement
- Poser ensemble les jalons des modalités d'organisation spécifiques du travail partenarial, c'est-à-dire faciliter le travail en réseau
- Renforcer la cohésion du groupe

Valeurs communes / Principes éthiques

Les partenaires affirment partager des valeurs communes et des principes éthiques, à savoir :

À l'égard des publics :

- Accessibilité à un accompagnement adapté à la personne et à sa situation
- Cohésion sociale
- Inclusion sociale
- Intérêt pour différents outils thérapeutiques et modèles de travail : « clinique du lien », ACT, prévention des risques, housing first, etc.

Par rapport à une dynamique de réseau :

- Mutualisation des ressources
- Responsabilité du suivi partagée par l'ensemble des partenaires
- Respect de la vie privée / Confidentialité / Secret professionnel
- Esprit de collaboration et d'inter-sectorialité
- Loyauté et transparence entre les partenaires

Objectifs poursuivis par la concertation des partenaires de Bru4Home

Les objectifs poursuivis sont doubles et concernent aussi bien l'engagement vis-à-vis des publics que celui vis-à-vis de la dynamique du réseau ; l'un n'allant pas sans l'autre.

À l'égard des publics :

- Répondre autrement aux besoins d'habiter des publics fragilisés
- Rechercher des logements qui répondent aux besoins des personnes
- Explorer la diversité des formes de logement
- Construire des projets de mixité innovants
- Permettre l'accessibilité à un lieu de vie pour tous
- Assurer un accompagnement du public dans son logement
- Viser l'autonomisation des personnes
- Viser la stabilisation durable
- Travailler au maintien dans le logement
- Favoriser la (ré)insertion sociale des publics
- Favoriser le vivre-ensemble et le lien dans la cité
- Lutter contre les étiquettes, la stigmatisation par l'information et la sensibilisation

Par rapport à une dynamique de réseau :

- Opérer et promouvoir un travail de réseau intersectoriel
- Promouvoir le projet et la recherche de logements auprès des opérateurs privés et publics
- Se positionner en qualité d'interlocuteur pour les opérateurs privés ou publics du secteur du logement
- Apporter notre expertise en matière de gestion des problématiques auxquelles nos publics sont exposés
- Construire les balises d'un modèle de concertation qui puisse être reproductible
- Sensibiliser les pouvoirs publics et les acteurs du logement aux difficultés rencontrées par nos publics. Relayer certains constats et expériences probantes vers les pouvoirs publics

Principe de responsabilité collective

Les partenaires s'accordent sur un principe de responsabilité collective à l'égard des objectifs du projet, des autres services impliqués et des publics accompagnés. Ainsi, les partenaires s'engagent à perpétuer le suivi d'une personne en cas de retrait du projet de l'institution envoyeuse.

Concrètement, il est proposé de faire signer à chaque locataire une convention avec le service qui l'accompagne, dans lequel il s'engage à être accompagné pendant minimum 6 mois.

Organisation de la concertation

La concertation s'organise entre les acteurs impliqués à travers la l'organisation de rencontres dans des groupes de travail, la création, le partage et l'utilisation d'outils facilitateurs et le recours à des interventions entre les partenaires.

Fait à Bruxelles, le 04/09/2017, en quatre exemplaires, deux en français et deux en néerlandais,